

Lors de la séance de négociation Salaires du 6 septembre, qui s'est ouverte à la demande du gouvernement (communiqué du gouvernement du 2 septembre), la **CFDT** a porté sa revendication d'une augmentation de 5% avec effet rétroactif au 1er janvier 2022 (déclaration CFDT sur les salaires).

L'employeur a indiqué le cadrage des pouvoirs publics, à savoir :

→ une augmentation de la valeur du point à hauteur de **3,5 %**,

→ à effet au **1er octobre 2022**,

tout en précisant qu'il n'y avait pas de marges de manœuvre.

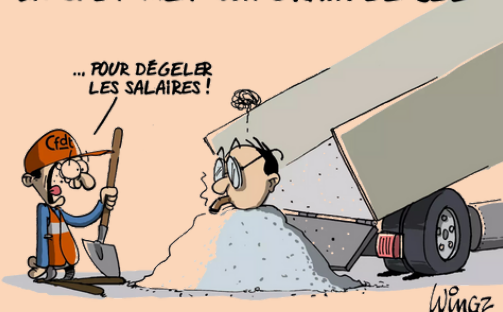
Le Gouvernement a pourtant écrit qu'il souhaitait l'ouverture de négociations "de même ampleur que celle de la fonction publique" et au final, ce ne serait même pas le cas.

En effet, la date d'effet est différente de celle de la fonction publique. La **CFDT** a exprimé sa forte incompréhension.

La **CFDT** et toutes les organisations syndicales représentatives ont demandé à l'employeur une nouvelle séance de négociation pour relayer auprès des pouvoirs publics un assouplissement de ce cadrage.

L'employeur reviendra vers les organisations syndicales lors de la prochaine séance de négociation le 20 septembre.

LA CFDT MET SON GRAIN DE SEL



La **CFDT** reste mobilisée pour obtenir un nouvel arbitrage des pouvoirs publics.



Retrouvez nous
sur :

